



Bruxelles, le 27 octobre 2021

CM 5129/21

ECOFIN
UEM
CLIMA
FIN
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: Simona.Vecerskyte@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 39 71

Objet: Addendum aux conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique
- Approbation
- Lancement d'une procédure écrite

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé, le 27 octobre 2021, de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer **si vous êtes d'accord pour approuver**:

- **un nouveau point 10 des conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique, dont le texte figure à l'addendum du document ST 12203/21.**

Veuillez répondre par "OUI" ou par "NON".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **au plus tard le vendredi 29 octobre 2021 à 11 heures (HEC - heure de Bruxelles)**, par courrier électronique à l'adresse suivante: ecompl1a.ecpol@consilium.europa.eu, avec copie à: simona.vecerskyte@consilium.europa.eu.